Nations Unies A/C.5/60/SR.28

Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
1er février 2006
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 28e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 décembre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)
Puis : M. Muhith (Vice-Président) . . . . . (Bangladesh)
Puis : M. Ashe . . . . . (Antigua-et-Barbuda)
Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Organisation du travail

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-62737 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation du travail

1. **Mme Van Buerle** (Responsable de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant aux questions posées à la 27e séance de la Commission au sujet de la parution tardive de la documentation, explique qu'un certain nombre de rapports encore en cours de traduction, dont les deuxièmes rapports financiers et rapports sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda paraîtront sous peu. Les prévisions de dépenses concernant les missions politiques spéciales sont en cours d'établissement. On a demandé des renseignements aux services organiques intéressés dès le mois d'août 2005. Cependant, les missions en Afghanistan et en Sierra Leone continuent à envoyer des demandes de crédits, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et plusieurs additifs s'y rapportant sont en cours d'établissement car l'actualisation des coûts doit tenir compte des taux de change et d'inflation les plus récents; le rapport devrait paraître à la fin de la semaine au plus tard. Suivant l'évolution de ses travaux, la Commission pourrait être saisie des prévisions révisées rendant compte de l'incidence des fluctuations des taux de change et d'inflation sur le montant du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 avant la fin de décembre. Les rapports sur l'utilisation du fonds de réserve et sur les crédits consacrés aux missions politiques spéciales devraient aussi être prêts à ce moment-là.

2. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a commencé à examiner les états des incidences sur le budget-programme présentés dans les documents A/C.5/60/12, A/C.5/60/14, A/C.5/60/15 et A/C.5/60/17, et l'état des incidences sur le budget-programme de la construction de locaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, mais attend un complément d'information du Secrétariat. Les rapports du Comité consultatif sur ces questions devraient être prêts la semaine suivante. Les rapports du Secrétaire général sur le projet de budget pour le Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/6(Sect.13)/Add.1) et sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/60/366) seront examinés dans le courant de la journée. Quant aux rapports du Secrétaire général sur les budgets du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/264 et A/60/265), ils le seront le lendemain. Les rapports correspondants du Comité consultatif devraient paraître pendant la semaine du 12 décembre 2005. Le 6 décembre 2005, le Comité consultatif commencera à débattre de son projet de rapport sur l'état des incidences sur le budget-programme du Document final du Sommet mondial de 2005. Ce rapport devrait également paraître la semaine suivante.

3. **Mme Taylor Roberts** (Jamaïque), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déplore que le représentant du Secrétariat se soit contenté de citer les rapports non parus, au lieu d'expliquer les raisons du retard dans la parution de ces rapports, qui, pour la plupart de caractère ordinaire, paraissent tous les ans.

4. **Mme Van Buerle** (Responsable de la Division de la planification des programmes et du budget), rappelle que d'ordinaire les deuxièmes rapports financiers et rapports sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 des deux Tribunaux paraissent dans le courant de la session, ce qui permet de tenir compte des données les plus récentes sur les taux de change et d'inflation. On ne peut donc pas dire que ces rapports sont en retard. En ce qui concerne les prévisions afférentes aux missions politiques spéciales, soulignant que ces missions se sont multipliées, ont pris de l'ampleur et sont devenues plus complexes, Mme Van Buerle fait observer que, résolution après résolution, le Secrétariat a été prié de donner de plus en plus d'informations à leur sujet et que ses collaborateurs ont également consacré beaucoup de temps à l'établissement des prévisions révisées à la suite du Sommet mondial de 2005. Étant donné les nombreuses sollicitations à satisfaire, il est inévitable que certains rapports paraissent en retard.

5. **Mme Skaare** (Norvège) s'inquiète de l'absence de progrès dans les négociations sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 et de l'éventualité que la Commission doive adopter un budget partiel à titre provisoire. La situation de trésorerie de l'Organisation étant précaire, l'adoption

d'un budget limité aux premiers mois de l'exercice biennal compromettrait l'exécution des programmes et des mandats approuvés par les États Membres, notamment le train de réformes arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005. La Commission doit avant tout débattre du projet de budget-programme. La délégation norvégienne serait prête à travailler jour et nuit pour parvenir à un accord sur un projet de résolution concernant le budget. À cet égard, Mme Skaare exhorte tous les États Membres à négocier dans un esprit constructif. Vu sa charge de travail, la Commission pourrait différer l'examen de certains points de l'ordre du jour, comme ceux intéressant l'administration de la justice, le régime commun des Nations Unies, le Corps commun d'inspection et la planification des programmes, qui ne concernent pas directement le budget.

6. **Mme Taylor Roberts** (Jamaïque), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, voit mal comment l'on peut dire que les deuxièmes rapports financiers et rapports sur l'exécution du programme des deux Tribunaux ne sont pas en retard. S'il partage la préoccupation que le grand nombre de points à l'ordre du jour en suspens inspire à la Norvège, le Groupe considère qu'il est trop tôt pour décider d'en reporter l'examen de certains. La Commission devrait tout faire pour achever l'examen des points pour lesquels elle est déjà saisie de rapports; le Bureau devrait réaménager le programme de travail en conséquence. Le Groupe serait tout à fait favorable à la tenue de séances le soir et le week-end afin de faire avancer les travaux de la Commission. Le Secrétariat devrait commencer à faire le nécessaire pour assurer des services d'interprétation lors de ces séances.

7. **Mme Galvez** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, se dit profondément déçue de voir piétiner les travaux de la Commission, en partie à cause de la parution tardive de la documentation. Cependant, la Commission doit également s'interroger sur ses propres méthodes de travail pour voir comment elle pourrait mieux user de son temps. L'Union européenne ne voit pas pourquoi les projets de résolution doivent être présentés en séance officielle avant de pouvoir faire l'objet de négociations officieuses, ce qui n'a guère d'intérêt puisque les délégations ne font qu'exprimer les vues qu'elles réitèrent par la suite lors des consultations officieuses. L'Union européenne propose que les textes des projets de résolution soient distribués aux délégations pour leur permettre de les étudier et que, après un laps de temps raisonnable, la Commission entreprenne de les négocier sans attendre qu'ils soient présentés officiellement. Ce serait là une manière simple, mais efficace, d'accélérer les travaux de la Commission.

8. L'Union européenne convient que les explications données de la parution tardive de la documentation ne sont pas satisfaisantes et que des mesures doivent être prises pour y remédier. Les directeurs de programme doivent répondre de tout défaut de respecter le système de créneaux établi pour la soumission des documents.

9. On devrait demander au Bureau de retirer du programme de travail toutes les questions qui ne sont pas urgentes, pour permettre à la Commission de se concentrer sur celles qui appellent une décision durant la partie principale de la session. Le Comité consultatif devrait également revoir son propre programme de travail. L'Union européenne souhaiterait le voir privilégier les questions dont l'examen obéit à des délais, notamment les prévisions révisées, les prévisions afférentes aux missions politiques spéciales, les budgets des deux Tribunaux et le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Le Secrétariat devrait produire sans délai tous les rapports en retard.

10. Pour ce qui est de la proposition faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'Union européenne estime que tenir des séances de nuit et le week-end ce serait faire un pas en arrière. De l'avis de l'Union européenne, ces séances ne feraient pas avancer les travaux de la Commission; elle s'oppose donc fermement à ce que l'on consacre ces séances à l'examen de questions non urgentes. Cela dit, à l'instar de la délégation norvégienne, elle est disposée à faire le maximum dès que les projets de résolution concernant le projet de budget-programme et d'autres questions obéissant à des délais auront été présentés.

11. **M. Garcia** (États-Unis d'Amérique) exhorte la Commission à ne pas perdre de vue que les décisions de l'Assemblée générale sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale intéressent les conditions de travail de plus de 40 000 fonctionnaires de l'ONU lorsqu'elle débattra du report de la question portant sur le Régime commun des Nations Unies. Pour ce qui est de la proposition de tenir des séances de nuit et de week-end, la délégation américaine partage les vues exprimées par la

représentante du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

12. **M. Torres Lépori** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, se dit préoccupé de ce que les travaux de la Commission piétinent. Il propose que la Commission consacre le temps qui lui reste à l'examen d'un nombre restreint de questions prioritaires. Dans le même ordre d'idées, il souligne que c'est la Commission, et non le Bureau, qui devrait décider de ces questions, sans doute à l'occasion de consultations officieuses. Les délégations devraient étudier attentivement toutes les propositions avancées, notamment celle de tenir des séances de nuit et de week-end, selon la disponibilité des services de conférence. Pour ce qui est de la proposition faite par la représentante de la Norvège, le Groupe de Rio estime que la Commission devrait se prononcer sur le rapport sur la Commission de la fonction publique internationale (A/60/30) durant la partie principale de la session. En revanche, selon lui, le rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale (A/59/153) ne revêt pas un caractère prioritaire.

13. **M. Kozaki** (Japon) partage les vues exprimées par la représentante du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne et convient en particulier que la Commission devrait s'intéresser surtout aux questions urgentes, dont l'examen obéit à des délais. Il s'agit notamment du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007, des prévisions révisées, des propositions de réforme de l'administration figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005, des prévisions afférentes aux missions politiques spéciales, du deuxième rapport sur l'exécution du budget, du plan-cadre d'équipement et des modifications au Statut et au Règlement du personnel. Le réalisme commande de dire que la Commission a peu de chance d'arriver à un consensus sur le libellé d'un projet de résolution à propos du barème des quotes-parts durant la partie principale de la session. Enfin, la délégation japonaise convient que la tenue de séances de nuit et de week-end ne ferait pas avancer plus rapidement les travaux de la Commission.

14. Pour **M. Elnaggar** (Égypte) la séance n'a pas pour objet d'arrêter une liste des questions à remettre à plus tard. Il semble du reste y avoir des divergences de vues sur ce qui constitue une priorité. Ainsi, la délégation égyptienne estime, à l'inverse de certaines autres, que le barème des quotes-parts est une question urgente. En fait, il n'y a pas de définition de ce qui constitue une priorité. La situation à laquelle la Commission est confrontée s'explique en grande partie par la parution tardive de la documentation. Le représentant de l'Égypte comprend certes que le Secrétariat ait dû accorder la priorité à certains rapports mais cela ne signifie pas que la Commission doive différer l'examen de toutes les autres questions.

15. En ce qui concerne les critiques adressées aux méthodes de travail de la Commission par le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne, il convient de signaler que les résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale font des pratiques et méthodes de travail de la Cinquième Commission le modèle à suivre par les autres grandes commissions. En outre, ces pratiques et méthodes étant bien établies, il serait peu judicieux pour les délégations, à ce stade des travaux de la Commission, d'essayer de les changer. Enfin, le représentant de l'Égypte déplore que les délégations qui se sont plaintes de la lenteur des travaux de la Commission soient aussi celles qui s'opposent à la tenue de séances de nuit et de week-end. La délégation égyptienne serait disposée à siéger de nuit et pendant le week-end, à condition que les services de conférence soient disponibles.

16. **Mme Zobrist Rentenaar** (Suisse) partage les préoccupations exprimées par les précédents intervenants au sujet de l'état d'avancement des négociations au sein de la Commission. Cela dit, la délégation suisse ne pourra pas accepter la tenue de séances de nuit et de week-end tant que le Bureau ne se sera pas prononcé sur les questions à différer. Lorsqu'un terrain d'entente aura été trouvé sur ce sujet, la délégation suisse sera prête à siéger jour et nuit pour permettre à la Commission de conclure ses travaux.

17. *M. Muhith (Bangladesh), Vice-Président, prend la présidence*.

18. De l'avis de **M. Garcia** (États-Unis d'Amérique), la Commission aurait dû examiner le rapport du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale (A/59/153) à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Reporter à nouveau l'examen des questions qui intéressent le régime commun des Nations Unies serait adresser un message négatif aux 40 000 fonctionnaires de l'Organisation. La Commission doit être prête à débattre non seulement des traitements et indemnités,

mais également de la possibilité de réformer la façon d'appréhender ces questions.

19. Selon **M. Ramlal** (Trinité-et-Tobago), les délégations doivent avant tout chercher à convenir de la manière dont elles peuvent œuvrer ensemble dans le sens de l'intérêt collectif de l'Organisation. L'adoption d'un budget-programme est la première priorité de la Commission. Celle-ci devra certainement programmer des séances de nuit; et il est malvenu de s'arc-bouter sur des questions de procédure. Le Président devrait entreprendre de vastes consultations auprès du Bureau et des groupes régionaux afin de dégager une proposition de nature à faire avancer les travaux de la Commission.

20. *M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) reprend la présidence*.

21. Pour **M. Sun** Xudong (Chine) la Commission est à la croisée des chemins. Faute de réaménager son calendrier, elle ne pourra pas achever ses travaux. Ce n'est pas là uniquement affaire d'économie.

22. **Mme Kinnear** (Canada), prenant la parole également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, partage les préoccupations que la lenteur des travaux de la Commission inspire à nombre de délégations, dont le Japon, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne et les États-Unis. La délégation canadienne est prête à participer à des séances de nuit et de week-end, lorsque l'on aura trouvé un terrain d'entente sur le projet de budget. La Commission devrait axer ses efforts sur les questions urgentes dont l'examen obéit à des délais, mais si des séances de nuit et de week-end devaient se tenir, elles ne devraient pas nécessiter l'intervention des services de conférence. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toujours travaillé de manière fort constructive dans les temps impartis, et ce, dans un esprit de souplesse et de coopération, et continueront à le faire.

23. **Mme Lock** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, appuie sans réserve la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La parution tardive de la documentation est un grave sujet de préoccupation, et la situation ne cesse d'empirer d'année en année. Le Bureau devrait évoquer la question avec le Secrétariat. De son côté, la Commission pourrait envisager de prendre des mesures plus énergiques sur ce sujet.

24. La délégation sud-africaine comprend que les questions dont le sort obéit à un calendrier doivent être réglées avant la fin de la partie principale de la session et convient que la Commission devrait consacrer le reste de la semaine à achever l'examen des questions qui ont déjà été présentées, et dont elle a déjà achevé ou est sur le point d'achever l'examen en première lecture. Cependant, les questions obéissant à des délais ne sont pas seules à appeler une décision. De nombreuses questions dont la Commission est saisie concernent très directement le contrôle et le fonctionnement de l'Organisation, dont celle-ci est comptable. Le Groupe des États d'Afrique ne voit pas pourquoi la Commission envisagerait de les méconnaître. Les travaux de la Commission intéressent non seulement les questions financières mais également le fonctionnement efficace de l'Organisation, et le Groupe entend bien voir achever l'examen des résolutions sur ces questions.

25. À l'inverse de certaines délégations, celles qui forment le Groupe des États d'Afrique sont prêtes à siéger jour et nuit – ainsi que pendant les week-ends s'il le faut – pour permettre à la Commission d'achever ses travaux. Le Groupe a été très surpris d'entendre certaines délégations établir des liens entre points de l'ordre du jour. La Commission n'a jamais adopté cette façon de faire, qui n'est pas constructive. Lorsque la session reprendra, la charge de travail de la Commission sera très lourde et le Groupe ne voudrait pas l'alourdir encore. Il n'est disposé à envisager ni de différer l'examen de certaines questions ni d'entreprendre l'examen de certaines questions à l'ordre du jour qu'après la présentation du budget-programme. Il n'appartient pas au Bureau, mais bien à la Commission de décider des points dont l'examen devrait être reporté. Sur ce sujet, la Commission pourrait souhaiter revoir le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Les délégations doivent également travailler de manière constructive avec les coordonnateurs. Cela dit, la Commission ne devrait pas s'éterniser sur les questions de procédure.

26. Le Groupe des États d'Afrique est très surpris des positions adoptées par certaines délégations. Il voit mal comment elles peuvent se dire disposées à travailler, mais non à siéger en dehors de l'horaire normal, afin d'épuiser l'ordre du jour et de se ménager ainsi plus de temps pour examiner le budget-programme par la suite. On voit mal comment la Commission pourrait débattre utilement de certaines questions très importantes

inscrites à son ordre du jour et parvenir à des résultats sur ces sujets si les documents pertinents ne sont pas disponibles avant le 22 décembre 2005.

27. **Mme Galvez** (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que certaines délégations semblent avoir mal compris le sens de son intervention. L'Union européenne est prête à siéger aussi longtemps qu'il le faudra pour mener à bien l'examen des questions appelant d'urgence une décision et délicates sur le plan financier. Ce n'est pas dire que l'Union européenne considère les autres questions sans importance, mais que si l'on ne parvient pas à s'entendre sur des résolutions touchant ces questions dans les deux ou trois semaines suivantes, ce ne sera pas la fin du monde.

28. La représentante du Royaume-Uni s'est abstenue volontairement de dire quelles questions appellent d'urgence une décision et sont délicates sur le plan financier. Elle a proposé que le Bureau se penche sur la question et consulte la Commission au besoin. Certaines questions doivent être examinées avant la fin de la partie principale de la session en cours. Sans s'opposer à la tenue de séances de nuit et de week-end par simple souci d'économie, l'Union européenne fait essentiellement valoir que ces séances ne feraient pas avancer sensiblement les négociations au sein de la Commission, les délégations n'ayant pas encore fini d'exposer leurs positions et rien ne commandant donc de mettre d'ores et déjà la dernière main à toutes les résolutions. En ce qui concerne la plupart des questions en instance, un libellé n'ayant pas encore été arrêté, il ne servirait à rien de programmer des séances de nuit.

29. **Mme Taylor Roberts** (Jamaïque), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit avoir évoqué la possibilité de tenir des séances de nuit et de week-end de sorte que le Secrétariat soit prêt le moment venu. Tout porte à croire qu'il y aura lieu d'en tenir. En outre, toutes les délégations ont le droit de bénéficier de services d'interprétation dans les langues officielles de l'Organisation, surtout quand on sait le caractère technique de certaines des questions dont la Commission est saisie.

30. **M. Kozaki** (Japon), disant l'intérêt qu'elle attache à la question du barème des quotes-parts et à celle du plan-cadre d'équipement, précise que la délégation japonaise est également disposée, s'il le faut, à siéger de nuit et pendant le week-end. Toutefois, la Commission ayant pour pratique de tenir des séances informelles sans interprétation, il n'y a pas de raison de remettre en cause cette pratique à ce stade-ci. Comme les délégations se bornent d'ordinaire à réitérer leurs vues en séance officielle, les séances informelles seraient peut-être plus propices au consensus.

31. Pour **Mme Skaare** (Norvège) c'est aux délégations qu'il appartient de parvenir aux résultats nécessaires pour l'Organisation avant la fin de la partie principale de la session. La Norvège est prête à faire tout ce qu'il faudra pour permettre à la Commission de mener à bien ses travaux mais estime que celle-ci pourrait à bon droit envisager de hiérarchiser les questions en suspens. La Norvège convient que les délégations devraient réfléchir au message que la Commission adresserait aux fonctionnaires de l'Organisation et à leurs familles faute par elle d'examiner le point relatif au régime commun des Nations Unies, sans oublier celui qu'elles adresseraient à l'Organisation, à ses fonctionnaires et au reste du monde entier, faute par la Commission de voter un budget. La Commission doit donc avant tout conclure les négociations sur le budget-programme pour l'exercice 2006-2007 pendant la partie principale de la session.

32. **M. Mazumdar** (Inde) évoquant la programmation de séances supplémentaires, souscrit aux vues exprimées par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique. Selon lui, à situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles. Chacun doit dépasser ses intérêts étriqués pour faire avancer les travaux de la Commission. Il est un certain nombre de questions au sujet desquelles un texte ayant été approuvé, la Commission peut parvenir à un accord sur les résolutions correspondantes. Le Groupe des 77 et la Chine sont disposés à négocier chaque résolution dont la Commission est saisie. On pourrait aller de l'avant en tenant des séances supplémentaires. N'ayant pas le temps de tenir de consultations officieuses, la Commission devrait convenir de tenir, à titre exceptionnel, des séances supplémentaires, qui bénéficieraient pleinement de services de conférence.

33. **M. Sun** Xudong (Chine), rappelant que la partie principale de la session s'achève en principe le 9 décembre 2005, dit que faute de prendre des mesures exceptionnelles, la Commission ne finira pas ses travaux à temps et devra continuer de siéger pendant quelques semaines encore. Les délégations devraient

donc faire preuve de réalisme s'agissant de savoir s'il faut tenir des séances de nuit et de week-end.

34. **Le Président** dit que le Bureau ne peut pas simplement établir une liste de questions à considérer comme programme de travail de facto, car aucune liste n'a été l'objet de consultations élargies, le Bureau n'étant saisi que de suggestions traduisant les préférences de telle ou telle délégation ou de tel ou tel groupe. Lorsqu'elle se prononcera sur la démarche à suivre, la Commission n'oubliera pas qu'en reportant l'examen de certaines questions à la session suivante, elle ne fera que repousser l'échéance, puisque sa charge de travail à cette session-là s'en trouverait alourdie d'autant.

35. S'il est vrai que la Commission pourrait achever ses travaux si elle réaménage son calendrier, il est exclu qu'elle puisse le faire avant le 9 décembre 2005, le Comité consultatif ayant annoncé que certains documents ne seraient pas prêts avant la semaine du 12 décembre, au plus tôt. Le 23 décembre serait donc une date butoir plus réaliste, suivant la disponibilité des documents.

36. La Commission sera amenée à se prononcer sur la question de savoir si elle doit prévoir de siéger de nuit et pendant les week-ends. Le Président accueille favorablement l'idée qu'il consulte les délégations sur la question, mais précise que l'on n'oubliera pas cependant que les membres du Bureau représentent des groupes régionaux et ne peuvent dès lors se prononcer sans consulter leurs groupes respectifs, si bien qu'il appartiendra à la Commission dans son ensemble de trancher. À la suite de consultations, le Président fera une proposition sur la marche à suivre.

La séance est levée à 11 h 20.